MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Seine-Maritime

Commune : Bourville

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Martin

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Martin

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 06/06/1933

Étendue de la protection : Eglise

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.